

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis d'Appel à Propositions de Projet de Promotion de Modèles D'alimentation Scolaire Intégrée En Afrique De L'ouest (PMAI-AO)

Questions et Réponses de la FAQ

Question 1 :

Serait-il possible de lister les pays éligibles à l'APPEL A PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE PROMOTION DE MODELES D'ALIMENTATION SCOLAIRE INTEGREE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PMAI-AO) ? En effet, la section 17 de l'appel mentionne "les pays de la CEDEAO souffrant de niveaux élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison des conditions climatiques", mais l'annexe 1/Checklist (page 54 de l'appel) ne mentionne que le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Réponse 1 :

Tous les pays de la CEDEAO sont éligibles à l'appel, comme indiqué dans les lignes directrices des pages 8 et 17. Veuillez ne pas tenir compte de l'indication du point 4 de la page 54. Au lieu des 3 pays mentionnés, lire les pays de la CEDEAO.

Question 2 :

Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier les déclarations figurant au point (20.) Montants minimum et maximum de la subvention en ce qui concerne ce qui suit : 20.2 Chaque demandeur peut soumettre son projet en tenant compte de la limite budgétaire fixée au point 20.1. Toutefois, le nombre maximum de projets est limité à un (1) par demandeur. Combien de candidats sont soumis à l'approbation dans chaque pays puisque le nombre maximum de projets est limité à un (1) par candidat ?

Réponse 2 :

En ce qui concerne le montant de la subvention, veuillez noter que la subvention de la CEDEAO ne dépassera pas 250 000 USD par projet. Un candidat "X" ne peut pas soumettre deux projets XA et XB. Une seule proposition peut être soumise à la fois. La sélection des projets dépendra de leur qualité et des critères de notation définis dans les lignes directrices. Il est possible qu'un pays ait plus d'un projet après la sélection. Dans ce cas, les projets sélectionnés proviendront de différentes organisations du même pays.

Question 3

Comment on peut avoir le formulaire de la note ?

Réponse 3

Des formulaires en format Word sont postés sur la plateforme. Merci. Pour le budget, en plus de la présentation du budget en format word, bien vouloir joindre le format Excel.

Question 4 :

Une seule Organisation peut-elle postuler ? ou bien c'est préférable d'aller en consortium ? Si une organisation a une expérience en nutrition mais pas dans la nutrition scolaire, peut-elle postuler ?

Réponse 4 :

Oui une seule organisation peut postuler. L'idée de postuler en consortium est aussi possible, dans ce cas l'ARAA traitera avec le Répondant Principal. Une expérience en nutrition est souhaitée dans la mesure où elle demeure pertinente pour la proposition à soumettre dans le cadre de l'alimentation scolaire.

Question 5

L'annexe F "Fiche de renseignement du soumissionnaire" est-elle à inclure dans le dossier de la Note Succincte ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse. Cordialement.

Réponse 5

Les annexes valent à la fois pour la note succincte et la proposition détaillée

Question 6

Pour les organisations éligibles, une ONG internationale dont le siège se trouve en Europe mais qui a un bureau local et une autorisation d'exercer, délivrée par arrêté par le pays d'intervention est-elle éligible ?

Réponse 6

Les ONG internationales avec une présence effective dans le pays d'intervention sont éligibles

Question 7

J'ai noté une remarque dans l'appel et je voudrais avoir votre éclaircissement. A la lecture des premières pages j'avais l'impression que le Bénin fait partie des pays éligible. Mais par la suite (Annexe I, page 55 :4. L'action sera mise en œuvre dans l'un des pays suivants : Burkina Faso, Mali, Niger), il est également dit que le soumissionnaire doit répondre au critère d'encadrement du secteur pastoral. Le Bénin est-il éligible ?

Réponse 7

Tous les pays de la CEDEAO sont éligibles à l'appel y compris le Bénin. Vous verrez que dans le formulaire Word, cette mention de trois pays a été corrigée. Au lieu de ces trois pays, il s'agit de l'espace CEDEAO.

Question 8

Est-ce qu'une université ou un laboratoire d'université est éligible comme partenaire ?

Réponse 8

Les universités et centre de recherche ne sont pas éligibles à l'appel mais peuvent être partenaires des organisations éligibles.

Question 9

Les organisations des Nations Unies sont-elles éligibles ? (PAM/FAO)

Réponse 9

Non, ces organisations ne sont pas éligibles. Cependant elles peuvent être partenaires à l'action proposée. Lire les lignes directrices, Page 17 paragraphe 19.

Question 10

Il est fait mention à plusieurs endroits dans les guidelines qu'un cofinancement minimum de 20% est nécessaire. Cependant, l'annexe I indique en son point 9. Un minimum de 10% de contribution financière des partenaires. Est-ce qu'il s'agit de deux contributions différentes ou bien l'un de ces chiffres est-il erroné ? Merci d'avance pour votre aide

Réponse : 10

Bien vouloir noter que la contribution est de 20% tel que mentionné dans les lignes directrices (tableau de la page 8 à 9) partie niveau de cofinancement.

Question 11

Bonjour, Nous aimerions savoir quels documents le soumissionnaire doit envoyer pour prouver l'opérationnalité des comités de gestion et des comités de parents d'élèves ? Aussi, le soumissionnaire qui détient des attestations de bonne fin d'exécution sur les projets de cantine peut-il les annexer à la note succincte ou à la note détaillée ? Merci de vos éclaircissements

Réponse 11

Oui les attestations de bonne fin d'exécution peuvent être annexées à la note succincte. Au point 4 de la note succincte (Capacité opérationnelle et expertise), tout document additionnel permettant d'attester ce point doit être joint à la note succincte. Un Procès-verbal de la mise en place d'un comité de gestion ou d'un comité de parents d'élèves est suffisant.

Question 12

A travers ma lecture des lignes directrices, j'ai compris qu'on ne peut pas soumettre le budget en monnaie locale. Je souhaite donc connaître à quel taux on considère le dollar dans le cadre de cet appel. Cordialement

Réponse 12

1 \$US = 593.385205 CFA (Taux CEDEAO pour le mois d'Août 2023)

Question 13

Bonjour, s'agit-t-il d'un renforcement d'écoles à cantines ou de la mise en place de nouvelles cantines ou peut-on cibler les 2 ? Très cordialement

Réponse 13

Si une localité dispose de cantine scolaire, plus besoin d'aller vers là. Il s'agit d'aller vers les écoles non couvertes qui répondent aux caractéristiques décrites dans les lignes directrices.

Question 14

Bonjour, nous aimerons savoir chaque projet prendra en compte les 1600 cible.

Réponse 14

Exactement, une cible de 1600 élèves bénéficiaires par projet

Question 15

Bonjour, est-il possible que le Co- financement soit plus important que 20% ? et donc est ce que l'apport de la CEDEAO peut-il est etre moins que 80% ?

Réponse 15

Oui, dépendamment de la capacité du porteur, il pourra aller au-delà de 20% de cofinancement, pas moins. Dans nos expériences précédentes, certains porteurs ont demandé moins de 80% de subvention de la part de la CEDEAO. Toutefois, les activités planifiées doivent s'aligner par rapport aux orientations données dans les lignes directrices.

Question 16

Dans les lignes directrices du projet, vous avez mentionné un total de 1600 étudiants par pays. Est-il nécessaire que chaque proposition de projet prenne en compte le total de 1600 étudiants ou peut-il être supérieur ou inférieur à 1600.

Réponse 16

Le choix du projet dépend de la qualité des propositions (incluse dans les critères de notation). Chaque proposition doit donc viser au moins 1 600 élèves.

Question 17

Je voudrais savoir si la note succincte et la proposition détaillée doivent être soumises à la fois le 15 septembre 2023. Quand je lis le document d'appel à projet, j'ai une confusion par rapport à cela.

Réponse 17

C'est exact. La note succincte et le document détaillé de projet devront être soumis à travers la plateforme « Appel à Proposition » de l'ARAA à l'adresse : <https://appels.araa.org> au format word et PDF, au plus tard le 15 septembre 2023 à 23h59 GMT. C'est les deux à la fois.

Question 18

Le modèle de budget est en version Word ; est-il possible de faire le budget sur un Excel (avec la même nomenclature) ?

Réponse 18

Oui, fortement encourager.

Question 19

Il est mentionné sur l'appel à proposition que les actions prioritaires doivent principalement répondre aux résultats R1, R2 , R3, est ce que ceci signifie que les activités répondant au R5 ne sont pas éligibles aux ressources sachant que l'amélioration du cadre réglementaire, le renforcement des acteurs et animateurs de ces cadres et la bonne coordination entre les acteurs institutionnels et ceux de la société civile sont des leviers fondamentaux pour la pérennisation de l'alimentation scolaire

Réponse 19

Les actions de vos propositions doivent s'aligner aux résultats R1, R2 et R3. Les actions prévues pour le Résultat 5 s'adresseront aux Etats membres de la CEDEAO. Il s'agit essentiellement de l'appui à la

révision des politiques et stratégies, gouvernance et conception de référentiel régional de programme d'alimentation scolaire. L'ARAA pilotera ces actions directement avec les Etats membres.